

Les élus soutiennent les parents d'élèves de l'école de Vieux-Fumé

Mardi avant le début du Conseil municipal de Mézidon Vallée d'Auge, les habitants et parents d'élèves de la commune déléguée de Vieux-Fumé étaient mobilisés.

Devant l'entrée de la Maison des associations, ils venaient manifester leur mécontentement quant à la décision prise par l'Inspection d'Académie de fermer une classe à l'école de Vieux-Fumé, trois jours après la rentrée des classes. Cette mobilisation était soutenue collégalement par la municipalité, représentée par François Aubey maire de Mézidon Vallée d'Auge, et Hubert Mastrototaro maire adjoint en charge des affaires scolaires, tous les deux présents pour appuyer leur demande : la révision de la position de l'Académie concernant la fermeture d'une classe à l'école de Vieux-Fumé. Dans cette perspective, François Aubey a sollicité un rendez-vous avec Mathias Bouvier, Directeur de l'inspection d'académie, afin de l'informer sur la situation dans laquelle les parents, enfants et enseignants ont dû faire face dès le jeudi de la rentrée :

- Des classes à niveaux multiples (Quatre niveaux différents enseignés dans chacune des deux classes, de la petite section de maternelle au CP, et du CE1 au CM2), « **Une configuration qui ne facilite pas les apprentissages, notamment celui de la lecture enseignée aux élèves de CP.** ».
- L'impossibilité pour les enseignantes de ces deux classes d'anticiper et de mettre en place les adaptations nécessaires pour permettre des apprentissages sur quatre niveaux.
- La suppression de la troisième classe, prise par l'Académie, à l'encontre des annonces gouvernementales faites en juin, décidée trois jours après la rentrée des classes.

Une motion votée à l'unanimité

François Aubey a rappelé à l'assemblée la volonté de la municipalité de conserver le site scolaire de Vieux-Fumé. À l'issue du Conseil municipal, Christelle Thomasse, conseillère municipale de Mézidon Vallée d'Auge et parent d'élève de l'école de Vieux-Fumé, a pris la parole afin de relayer le message porté par les habitants et parents d'élèves de Vieux-Fumé, qui n'a qu'un objectif, partagé par l'ensemble des élus : « **proposer les meilleures conditions d'apprentissage à l'ensemble des élèves scolarisés sur le territoire.** » **En solidarité avec les parents d'élèves et habitants de Vieux-Fumé, le maire de Mézidon Vallée d'Auge a proposé à l'ensemble de ses collègues élus de**

**voter une motion, afin de maintenir la troisième classe à l'école de Vieux-Fumé.
Acceptée à l'unanimité.**

Aide aux commerces

L'épicerie du Mesnil-Mauger a été rachetée le 15 juillet puis a rouvert ses portes le 3 août dernier. Également l'épicerie-bar « **Le coup de frein** » de Vieux-Fumé a été reprise le 21 janvier 2020. L'épicerie a rouvert ses portes le 1er mai, puis le bar le 7 juillet dernier. Les repreneurs de ces deux commerces ont sollicité l'octroi d'une aide à l'installation. Pour la sauvegarde du commerce de proximité dans les communes de Le Mesnil-Mauger et Vieux-Fumé, et suite à l'avis favorable de la commission commerce du 7 septembre 2020, il a été octroyé à ces deux commerces le versement d'un fond de concours de 3 000 € chacun. En échange, les commerçants s'engagent à maintenir leurs commerces pendant cinq ans.

Restauration scolaire

Considérant que la Ville de Mézidon Vallée d'Auge accueille des élèves de communes extérieures à Mézidon Vallée d'Auge dans ses écoles maternelles et élémentaires, il convenait de signer une convention avec ces communes afin de régler la question des frais de restauration scolaire à compter de l'année 2019-2020, et faire bénéficier les familles de ces communes du tarif communal. La Ville de Mézidon Vallée d'Auge s'engage donc à facturer aux parents des enfants des communes extérieures le tarif communal en vigueur. En contrepartie les communes extérieures s'engagent à rembourser à la Ville de Mézidon Vallée d'Auge la différence entre ce tarif communal et le tarif hors commune, soit 0,75 € par repas.

Urbanisme et foncier

Par délibération en date du 24 septembre 2019, le Conseil municipal a validé le principe de l'acquisition des propriétés sises 81 et 83 rue Jules-Guesde, en vue de la réalisation d'un projet d'aménagement urbain consistant en l'élargissement de la chaussée, la création de trottoirs de dimension réglementaire, et d'un square public à proximité du pont de la Dives. La propriété sise 81 rue Jules-Guesde a fait l'objet d'une acquisition, par voie de préemption, le 26 novembre dernier.



Élus, habitants et parents d'élèves de Vieux-Fumé.